



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA  
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

# Communiqué de presse

## DEMANDE DE PROMPTE MAINLEVÉE DE L'IMMOBILISATION DU NAVIRE « HEROIC IDUN » DÉPOSÉE PAR LES ÎLES MARSHALL CONTRE LA GUINÉE ÉQUATORIALE

Le Tribunal international du droit de la mer a reçu aujourd'hui une demande de prompt mainlevée de l'immobilisation du navire « Heroic Idun », un pétrolier battant pavillon des Îles Marshall, et de libération de ses 26 hommes d'équipage sur le fondement de l'article 292 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Selon la demande, le 12 août 2022, alors qu'il se trouvait dans la zone économique exclusive de Sao Tomé-et-Principe, le navire « Heroic Idun » a été approché par le bâtiment de la marine équato-guinéenne « Capitan David », qui lui a demandé d'arrêter ses machines. Le « Capitan David » a ensuite intimé au navire « Heroic Idun » de poursuivre en direction de Malabo. À son arrivée à Malabo, le navire a été dirigé vers le mouillage de Luba, le long de la côte de l'île de Bioko. Le navire s'y trouve immobilisé depuis. La demande indique que le capitaine et 14 membres d'équipage ont été débarqués et emmenés dans une installation du gouvernement, tandis que les 11 autres membres d'équipage ont été détenus sur le navire.

Conformément à l'article 112, paragraphe 3, du Règlement du Tribunal, les dates des audiences publiques sont arrêtées par le Président du Tribunal le plus tôt possible dans un délai de 15 jours à compter du premier jour ouvrable qui suit la date de la réception de la demande. Selon l'article 112, paragraphe 4, du Règlement du Tribunal, l'arrêt sera lu en audience publique du Tribunal qui a lieu au plus tard 14 jours après la clôture des débats.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.  
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : [press@itlos.org](mailto:press@itlos.org).